

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 mars à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 29      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 27 février 2018 s'est réuni le lundi 5 mars à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick, Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain,

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de CORREGES Jacqueline à BENQUET Daniel, de CARRERE-GALDIN Nicole à SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie.

-----

### **B. 02**

#### **Présentation de l'organisation de la restauration scolaire dans les écoles**

Plus de 70% des enfants inscrits dans les écoles de Marmande fréquentent la restauration scolaire quotidiennement, ce qui représente environ 140 000 repas services chaque année. Ce secteur est une des priorités de l'équipe municipale, inscrit dans l'axe 2 de la feuille de route du projet municipal de mandature 2014-2020 consistant à garantir une alimentation équilibrée grâce aux ressources du territoire en réformant l'organisation de la restauration scolaire pour plus de respect de l'équilibre alimentaire de l'enfant.

Si une attention particulière est apportée aux locaux notamment, luminosité, lutte contre le bruit, il en est de même quant aux exigences dans les assiettes.

A la signature du marché public N° 2014-26, la fourniture des repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires était organisée et livrée par la cuisine centrale du Bouscat (33).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, ELIOR a procédé au transfert de la production et de la livraison de repas vers la cuisine centrale d'Agen (47) soulignant pour l'équipe municipale la nécessité de mettre en place des circuits courts en réduisant les intermédiaires et assurant la qualité.

Au-delà de l'équilibre alimentaire, c'est une démarche d'Education nutritionnelle qui est engagée auprès des enfants : la découverte du goût et de l'authenticité et de vivre ensemble. Le temps à table est un temps de partage et d'échange mais les règles de vie doivent y être acceptées également. Les équipes d'animation y veillent et c'est pourquoi dans nos cantines, il fait bon vivre et bien manger.

Les services municipaux et MME Stéphanie BALDASSARE, directrice de la cuisine centrale ELIOR d'Agen, travaillent en étroite collaboration afin de mettre en application les demandes formulées dans le cahier des charges, tant pour la fourniture de repas que pour la prestation de service et assurer ainsi une prestation de service de qualité.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

**Prend acte** de la présentation de la restauration scolaire dans les écoles

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 –  
Dossier adopté (à l'unanimité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 6 mars 2018

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08/03/2018  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08/03/2018...

Le Maire de Marmande  
Daniel BENQUET

